

## SEANCE DU 02 OCTOBRE 2023

L'an 2023, le 2 octobre à 10h00, s'est réuni au siège du SDE07 à Privas, le Comité syndical du SDE, sous la présidence de Monsieur Patrick COUDENE.

Membres convoqués : 99

Membres présents : 53

Pourvoir : 1

Excusés : 8

Membres votants : 53

### OBJET : ADHESION COMMUNE A LA COMPETENCE FACULTATIVE ECLAIRAGE PUBLIC

**Vu** Les statuts du SDE07 portant compétence facultative en matière d'éclairage public en son article 4-1-5 ;

**Vu** la délibération du comité syndical en date du 06 mars 2017 relatif au règlement de la compétence facultative Eclairage Public du SDE 07 qui a été modifié le 13 décembre 2021 en séance du comité syndical ;

**Vu** la délibération de la commune ardéchoise sollicitant l'intervention du SDE 07 dans le cadre de cette compétence facultative.

N°INSEE	COMMUNES	Délibération reçue	Date délibération
146	LYAS	OUI	27/06/2023

Il appartient au comité syndical d'entériner la demande de la commune membre.

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- ✓ **DECIDE de prendre acte de la demande d'adhésion de la commune membre à la compétence facultative « Eclairage Public ».**

Le Président  
Patrick COUDENE



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en Préfecture le .....et de sa publication ou notification le .....